

PROFIL DE POSTE
PSYCHOLOGUE
DISSPO
MEDECINE ET CANCERO
AVRIL 2024

Centre Hospitalier et Universitaire de Saint Etienne
Direction Générale
CHU de Saint-Etienne
42055 Saint-Etienne Cedex 2



- M. Olivier BOSSARD : Directeur Général**
- M. Michaël BATTESTI : Directeur Général Adjoint**
- M. Philippe ORLIAC : DSIRMT, Coordonnateur général des soins**

PRESENTATION DU POLE MEDECINE ET CANCEROLOGIE

MÉDECINES ET CANCÉROLOGIE	
Dermatologie - Allergologie - Oncologie Pr Jean-Luc Perrot - Emmanuelle Jourjon	
Gastro-Entérologie et Hépatologie Pr Jean-Marc Phélip Gastroentérologie A HDJ endoscopies digestives : Audrey Lagrange Moulin Gastroentérologie B HC : Dorian Rousseau	
Hématologie et Thérapie Cellulaire Pr Denis Guyotat - Audrey Vandewiele - Christelle Bourg	
Oncologie Médicale HDJ Dr Pierre Cornillon - Marie-Hélène Siedlik	Pr Gilles Freyer
Oncologie Médicale HC Dr Michele Lamuraglia - Véronique Tete	
Radiothérapie Dr Jane-Chloé Trone - Carine Gandrey	
Pneumologie Pr Jean-François Marnex Pneumologie B : Sandrine Leray Pneumologie C : Enzo Sagana	
Département Interdisciplinaire de Soins de Support pour le Patient en Oncologie - DISSPO Dr Aurélie Beneton - Isabelle Rochette	
Soins Palliatifs Pr Pascale Vassal - Karen Crosato	
Oncogériatrie Dr Anne-Françoise Chanelière - Dr Blandine De Lavigerie	



PRESENTATION DU SERVICE

Les soins de support proposent une approche globale de la personne et visent à assurer la meilleure qualité de vie possible pour les personnes malades, sur le plan physique, psychologique et social. Ils prennent en compte la diversité des besoins des malades ainsi que ceux de leur entourage et ce quel que soit leur lieu de soins.

Ils font partie intégrante du parcours de soins et ne sont ni secondaires ni optionnels.

ORGANIGRAMME et EFFECTIFS DU SERVICE

Chef de Service : Aurélie BENETON, Praticien Hospitalier

Cadre de Santé : Isabelle ROCHETTE

Cadre supérieure de santé : Marilou MAURIN.

CADRE GENERAL DU POSTE

- Décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2017-658 du 27 avril 2017 modifiant le décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière
- Circulaire n° DGOS/RHSS/2012/181 du 30 avril 2012 relative aux conditions d'exercice des psychologues au sein des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière
- DESS ou MASTER 2 de psychologie obligatoire
- Le psychologue doit être inscrit au répertoire et avoir un numéro Adeli.

MISSION GENERALES et SPECIFIQUES DU POSTE

L'unité de Psycho-oncologie fait partie du Département Interdisciplinaire des Soins de Support pour le Patient en Oncologie (DISSPO). Elle se compose de temps de psychologue et d'un temps de psychiatre. Elle se déplace dans tous les services en lien avec la pathologie.

Le rôle du psychologue est transversal, en collaboration étroite avec les professionnels du DISSPO, avec les cadres et les professionnels médicaux et paramédicaux des unités de soins.

Le psychologue n'intervient pas sur prescription médicale.

Le psychologue ne peut pas intervenir à la place d'un de ses collègues lorsque le patient est déjà suivi par ce dernier.

Il décide du choix et de l'application des méthodes et techniques psychologiques qu'il conçoit et met en œuvre.

Dans le cadre de son activité, le psychologue se réfère au Code de déontologie des psychologues (mars 1996, réactualisé en 2021).

Missions cliniques

- Répondre aux difficultés psychologiques de tout patient suivi dans l'établissement, dans toutes les phases de la maladie : diagnostic, traitement, après cancer, récurrence, prise en charge palliative... ainsi que des proches si besoin.

- Evaluation clinique. Diagnostic psychopathologique si besoin.
- Entretien unique, entretiens ponctuels, soutien psychologique, psychothérapie, suivi de deuil.
- Participer à, et favoriser la prise en charge globale et personnalisée du patient en collaboration avec les équipes de soins et celles du DISSPO.
- Echange clinique avec les personnels soignants autour du projet thérapeutique du patient, sur les difficultés et les questions relatives à la relation soignant-soigné
- Orienter le patient vers des soins appropriés en santé mentale
- Liens avec les professionnels psychologues et psychiatres libéraux.
- Travail en collaboration avec le service de psychiatrie de liaison du CHU.

Missions auprès des unités de soins

- Connaissance des services du pôle, des réseaux, des associations
- Réalisation de transmissions orales et écrites d'informations ; utilisation des supports institutionnels (dossier de soins, outils informatiques...).
- Connaissance et utilisation des procédures/protocoles en usage dans l'établissement.
- Participation aux différentes réunions de travail : réunion clinique du DISSPO, réunion de Département, relèves dans les services de soins...
- Implication dans le projet de Département ; dans le projet d'Etablissement.
- Travail en coordination avec les différents partenaires (travailleurs sociaux, médecins généralistes...),

Missions institutionnelles

- Participer aux réunions d'équipe pluridisciplinaire
- Partager la réflexion à partir de situations clinique au sein de l'équipe pluridisciplinaire,
- Organiser et/ou participer, aux concertations avec les partenaires,
- Participer aux séances APP
- Participer à l'élaboration de projet de service,
- Contribuer à l'encadrement et la formation des psychologues stagiaires,
- Transmettre des informations cliniques pour améliorer les orientations,
- Transcrire les données essentielles sur le dossier patient,
- Réaliser des relais de soins

Missions d'enseignements

- Réaliser des relais de soins,
- Rôle d'enseignement et de formation en interne auprès des professionnels de santé dans les domaines de la psychologie, la psychologie clinique et la psycho-oncologie.
- Rôle d'enseignement et de formation dans des écoles de professionnels de santé ou du secteur social.
- Action de formation ou intervention avec les partenaires associatifs : Ligue contre le cancer...
- Participation à des jurys de formations des professionnels de santé.
- Accueil et encadrement de stagiaires psychologues.
- Participation à des projets de recherches cliniques spécifiques ou pluridisciplinaires.

Domaine de la planification et de l'organisation des soins :

- Etre en capacité d'organiser son temps de travail en fonction des besoins,

COMPETENCES ET CONNAISSANCES

- Connaissance approfondies sur l'éthique et de la déontologie professionnelle
- Connaissances approfondies en psychologie clinique et pathologique
- Connaissance du fonctionnement des services du pôle médecine et oncologie
- Connaissances en clinique psychosociale
- Aptitude au travail en réseau,
- Animation du réseau,
- Savoir mettre en place un cadre thérapeutique singulier (ajuster la thérapie en fonction du patient et de son environnement)
- Maîtrise de la technique d'entretien et la relation d'aide,
- Aptitude au travail d'équipe en pluridisciplinarité
- Faire preuve de mobilité et d'autonomie dans son travail et ses prises de décisions
- Actualiser ses connaissances et évoluer dans ses pratiques professionnelles : inscription à des colloques, formation continue, supervision...

SAVOIR FAIRE

- Capacité d'analyse
- Aptitude au travail de précision
- Ordre et méthode
- Aptitude à la pédagogie
- Dextérité
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie (soigne sa présentation)
- Rigueur

SAVOIR ETRE

- Maîtrise de la technique d'entretien et la relation d'aide,
- Sens des responsabilités
- Sens de l'organisation et des priorités
- Capacité d'écoute, aptitude aux relations humaines
- Souplesse d'esprit
- Maîtrise de soi, autocritique et analyse de son contre-transfert
- Disponibilité
- Sens du travail en équipe
- Aptitude à gérer des situations de maladies somatiques graves et de soins palliatifs
- Tenue, attitude et langage en lien avec son exercice professionnel

HORAIRES et CYCLES DE TRAVAIL

Ouverture de la structure de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

Les horaires sont en fonction de l'activité du service, avec un statut au forfait :20 RTT et 208 JOURS de travail par an.

Les congés annuels et RTT sont planifiés en accord avec le chef de service, dans le respect des règles institutionnelles et en fonction des besoins du service.

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

- Les médecins
- Les cadres de santé
- Les infirmiers
- Les aides-soignants
- Les diététiciens

RISQUES LIES AU POSTE (décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001)

- risques psycho sociaux

NB : ce profil peut donner lieu à des modifications en fonction de l'évolution des organisations du service ou du pôle.